

prénoms, et n'oublient pas de donner leur adresse complète, (paroisse et comté). Ceci nous épargnera beaucoup de travail supplémentaire.

VI. — Il serait bon que l'institutrice note tout ce qui se passe au Jardin scolaire ; ceci est dans son intérêt et dans celui de ses élèves ou de l'institutrice qui lui succédera.

VII. — Que l'institutrice se fasse un devoir de « ruraliser » son enseignement, c'est-à-dire, qu'elle donne une *couleur agricole* aux dictées, aux problèmes, aux phrases d'analyse, aux leçons de choses qu'elle donne en classe à ses élèves.

VIII. — Qu'elle organise un cercle d'élèves-jardiniers et une petite exposition scolaire agricole si possible.

Les Cercles d'élèves-jardiniers.

Le But. — Ils sont établis afin de créer de l'émulation chez les élèves, afin d'aider l'institutrice dans son travail, afin de grouper les enfants et de les habituer à la coopération, afin de leur faire aimer l'école, afin d'entretenir le terrain et les alentours de l'école, afin de leur faire étudier en commun les problèmes et les questions agricoles à leur portée, etc., etc., afin d'aider l'institutrice aux travaux du Jardin scolaire et à l'organisation d'une exposition scolaire à l'école.

Organisation. — L'institutrice rassemble les élèves-jardiniers au printemps et leur dit qu'elle a l'intention d'organiser un cercle d'élèves-jardiniers à l'école. Elle leur explique le but, l'organisation, le travail à faire et puis elle procède à l'élection des officiers après avoir expliqué aux élèves les devoirs des membres du bureau de direction. — Les enfants élisent eux-même par scrutin secret les officiers.

Officiers. — Le bureau de direction se compose d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. L'instituteur ou l'institutrice devient ex-officio, conseiller ou conseillère du cercle des élèves-jardiniers et assiste à toutes les séances où elle dirige et guide les élèves.

Statuts. — L'institutrice et les élèves peuvent préparer un programme et établir des règlements dans l'intérêt de l'Agriculture à l'école, du jardin scolaire, etc.

Assemblées. — 1° Prière, Lecture des minutes ;
2° Communiquations ;
3° Rapport des travaux ;
4° Affaires commencées ;
5° Affaires nouvelles ;
6° Propositions, causeries, lecture des lettres, rapport des travaux du jardin scolaire, organisation nouvelles, discussions.

Réunions. — Les réunions ont lieu à un jour fixé d'avance par l'institutrice ; ordinairement, c'est le samedi ou le jeudi qu'ont lieu ces réunions.

Note. — Les cotisations ordinaires sont de 10 à 25 sous par élève. Il est bon que les cercles des élèves-jardiniers ait un patron honoraire, c'est-à-dire un protecteur. Ce dernier est ordinairement le curé de la paroisse, ou un des membres du cercle agricole, l'agronome, etc.